

**CONCERNÉ**

## DATE LIMITE DE RETOUR

SIRET

NAF

1

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

## REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE UTILISATION DE SOLVANTS ORGANO-HALOGÉNÉS DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

**OBSERVATIONS**

2

Veuillez remplir le tableau suivant en fonction de votre activité

Produits	1	2	3	4
Nom et référence complète du produit				
Fabricant / Utilisation				
Tonnage annuel acheté *				
Tonnage annuel acheté (exprimé en équivalent chlore)				
Tonnage de solvants usés produit / an				
Traitement effectué				
Destination des solvants usés Nom et adresse du centre autorisé **				

3

\* Les produits organohalogénés entrant dans la composition des produits finis ne sont pas à déclarer.

\*\* Tous les justificatifs doivent être tenus à la disposition de l'agence de l'eau pendant 4 ans (factures, bordereaux de suivi).

**PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

4

Nom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ**

5

Nom \_\_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

SIGNATURE